



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Avis public est par la présente donné par le soussigné que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera le budget annuel 2022, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à compter de 19 h 05 au Centre récréatif Édouard-Rivet situé au 11111, rue Notre-Dame Est.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Montréal-Est, ce 1^{er} décembre 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier